

LA COUR DANS SES MURS

La cour d'appel administrative est désormais installée place de L'Édit de Nantes... à Nantes. Une adresse symbolique pour une institution dont les compétences ne vont cesser de croître au cours des prochains mois.

NANTES. — « Pouvait-on rêver plus prestigieuse adresse pour une juridiction dont la mission, en faisant respecter l'état de droit, est notamment de contribuer au maintien et au développement d'une société pour lesquelles les valeurs de tolérance sont primordiales » s'est exclamé Joseph Capion, le président de la cour administrative d'appel, lors de l'inauguration des nouveaux locaux de cette juridiction. Cette manifestation s'est déroulée en présence de Marceau Long, vice-président du Conseil d'Etat, Alain Ohrel, préfet de Région, Charles-Henri de Cossé-Brissac, président du Conseil Général, Patrick Mareschal, adjoint au maire de Nantes, de nombreuses personnalités politiques et des représentants des institutions judiciaires régionales.

Un peu plus de trois ans après la création de ces juridictions d'appel destinées à désengorger le Conseil d'Etat, la cour d'appel administrative de Nantes a enfin abandonné les bureaux loués allée Baco à Nantes pour s'installer dans les murs d'un hôtel particulier plus que centenaire de la place de l'Édit de Nantes. Un immeuble « de prestige » pour la juridiction d'appel des cinq tribunaux administratifs du grand ouest (Nantes, Rennes, Caen, Rouen et Orléans) appelée à acquérir au cours des prochains mois de nouvelles compétences.

Délais raisonnables

Place de l'Édit de Nantes, les



Charles-Henri de Cossé-Brissac, Patrick Mareschal, Joseph Capion, Marceau Long et Alain Ohrel ont installé officiellement la cour d'appel administrative dans ses murs.

16 magistrats et 25 employés du greffe de la cour d'appel disposent désormais sur 1.500 m² d'un hall accueil spacieux, d'une salle d'audience confortable, de salles de travail et de bureaux en nombre « suffisant ». Quatre mois de travaux et un investissement de l'ordre de 5,8 MF (la location des bureaux allée Baco revenait annuellement à 1 MF) ont toutefois été nécessaires pour réhabiliter ce bâtiment acquis par l'Etat en 1928 et occupé jusqu'en 1986 par le Port Au-

tonome de Nantes-Saint-Nazaire.

« Nous sommes encore loin d'utiliser toutes les possibilités du bâtiment » a constaté avec satisfaction Joseph Capion.

Cette échéance pourrait pourtant se rapprocher dans les prochaines années. L'activité de la cour d'appel ne cesse en effet de croître même si les magistrats maîtrisent parfaitement cette augmentation. Depuis sa création, la juridiction a enregistré 3.631 requêtes ; 2.641 ont d'ores et déjà été jugées.

« Nous n'avons plus que 1.090 dossiers en stock. Il nous en restait plus de 1.200 l'an dernier ». Conséquence : le délai pour un jugement représentait auparavant 2 ans et 3 mois en 1^{re} instance et 3 ans et 5 mois devant le Conseil d'Etat.

Ce délai est désormais revenu à des normes raisonnables : un an et 4 mois avant le jugement rendu par la cour d'appel administrative. Cette institution est donc prête à « franchir une nouvelle étape ».

Compétences étendues

Limitées jusqu'ici aux appels de plein contentieux, (demandes d'indemnité ou de dommages-intérêts), les cours d'appel administratives seront en effet compétentes dès le mois de septembre pour statuer sur les appels formés sur les recours en excès de pouvoir en matière d'urbanisme, de construction, d'expropriation et sur les décisions en matière d'impôts et de taxes. Cela représentera pour Nantes 150 dossiers supplémentaires dès l'an prochain. Ensuite, les compétences des cours d'appel seront encore étendues le 1^{er} janvier 1994 (aux excès de pouvoir à l'égard des fonctionnaires et agents publics) pour finalement s'intéresser à toutes les matières en octobre 1995.

Mais d'ici là, ainsi que l'a plaidé Marceau Long, il faudra certainement, pour pallier l'engorgement et « mieux répondre aux comportements sociaux actuels », rechercher de nouvelles procédures et prioritairement « renforcer » la prévention du contentieux, le règlement amiable des litiges. Et si le différent est finalement porté devant le juge, « il faut alléger les tâches matérielles des juges et des greffes » a estimé le vice-président du Conseil d'Etat pour qui « la priorité essentielle » doit être « la rapidité mais sans nuire à la qualité du jugement rendu ».

Sur les

Soucieux de...
dement la...
rité sur le...
l'agglomér...
Départem...
vfrage du...
rocade su...
la chauss...
l'échangeu...
(Aéroport)
Vertou Su...
le lundi 25

Les tra...
vront activ...
tion est en...
Vertou Su...
des Rouc...
laine) en v...
à la circula...

Ces am...
partie du p...
blement to...
sud entre l...
et le pont...
un montan...
de 140 m...
réalisés par...
de Loire-...
co-financés...
le District...
du montan...
travaux.

Déviations de Bouguenais

Le départ...
Atlantique...
construction...
nécessaires...
ments des v...
qui avait déb...
l'été 1991...
terminée. Av...
maines d'ava...
drier prévu...
terrassemen...
de Bouguena...
tion « Les...
Bouchère »...
juin.

Ils seront s...
l'automne p...
construction

eur



teur du Port

si opportune, comme...
aligné Paul Bastard...
teur du Havre, ami...
due date du récipien-

ue ce soit en Afrique...
anne, au Havre, au...
, à La Réunion où à...
André Graillet s'est...
l'estime et l'admira...
ses qualités excep...
s, ainsi que l'a rap...
porteur : « Gentil...
toujours disponible...
ire, énergique, et...
u de travail ».

la Syrie

Inaugurée par Marceau Long

La cour administrative d'appel

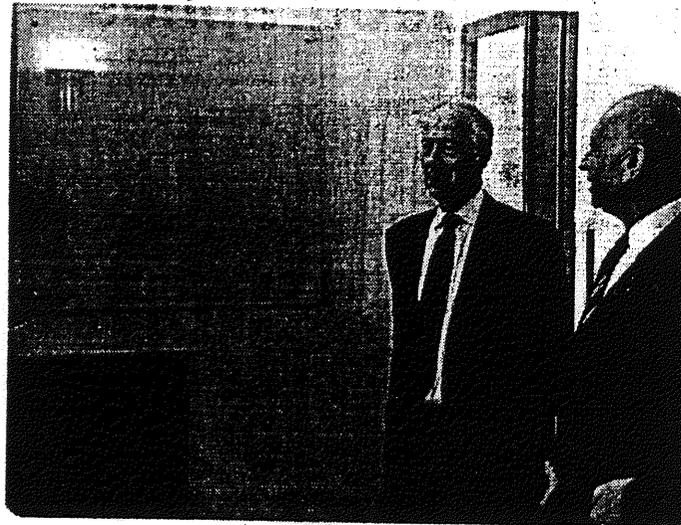
« dans ses murs »

La cour administrative d'appel de Nantes est depuis le début de l'année dans ses murs, place de l'Édit de Nantes. Marceau Long, le vice-président du conseil d'État, est venu lundi après-midi procéder à l'inauguration.

Joseph Capion, conseiller d'État, qui préside la cour administrative d'appel de Nantes, a accueilli hier lundi dans l'immeuble de la place de l'Édit de Nantes, Marceau Long, vice-président du conseil d'État, qui a, le temps de ce voyage à Nantes, abandonné l'examen du traité de Maastricht et de ses implications pour notre droit auxquels procèdent actuellement avec lui les juristes. Ils étaient entourés de nombreuses personnalités de Nantes et du Grand Ouest (ressort de la cour nantaise). Tous ont découvert ces locaux qui répondent à la mission de la cour, qui constitue un atout supplémentaire pour la métropole de l'Ouest.

Bientôt une troisième chambre

Le président Capion, après avoir souligné le symbole que représentait pour une telle institution son adresse — place de l'Édit de Nantes — a rappelé le chemin parcouru depuis 1989. La cour administrative s'installait alors à Nantes, dans les locaux provisoires de l'allée Baco. Elle montait progressivement en puissance. Elle dispose désormais de 1 500 mètres carrés, qui permettent aux 16 magistrats et aux 25 personnes qui travaillent au greffe, d'exercer leur mission et d'accueillir dans de bonnes conditions les avocats et le public. Toutefois, une troisième



Le vice-président du conseil d'État, Marceau Long, dévoile la plaque inaugurale. A ses côtés, Joseph Capion.

chambre est nécessaire. Il y a en tout cas l'espace pour l'accueillir.

Les travaux de réaménagement interne de l'ancien immeuble qu'occupait le port autonome auront coûté 5,8 millions de F mais l'État, qui en est propriétaire, économise en revanche désormais le loyer annuel. Il était d'un million de F, allée Baco.

Compétences accrues

Marceau Long a évoqué « la révolution tranquille » qui, depuis cinq ans avec précision la création des cours administratives, transforme « en profondeur » cette juridiction. Pour le vice-président du conseil d'État, il ne s'agissait pas seulement de « désencombrer le conseil d'État ». Et il a évoqué dans la foulée les nouvelles compétences qui vont être celles des

cours administratives d'appel : « Limitées jusqu'ici aux appels de plein contentieux, c'est-à-dire aux dommages d'indemnité ou de dommages et intérêts, elles deviendront compétentes, dès septembre, pour statuer sur les appels formés contre les jugements des tribunaux administratifs rendus sur les recours en excès de pouvoir dirigés contre les décisions non réglementaires prises en application des codes de l'urbanisme, de la construction, de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et contre les décisions non réglementaires prises en matière d'impôts et de taxes ».

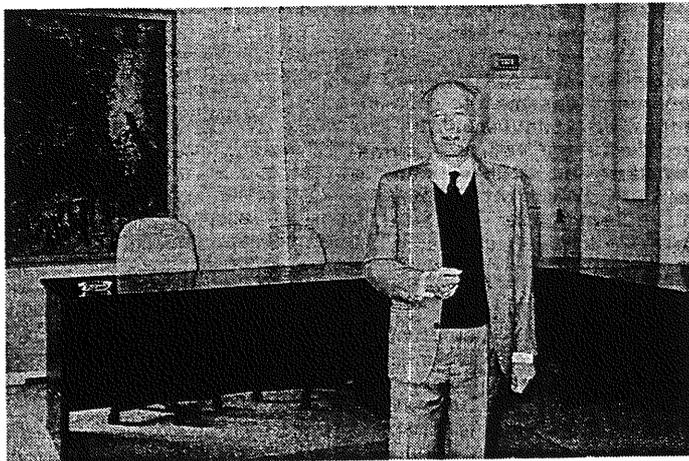
Et de nouvelles extensions sont prévues en 1994. Ce qui renforce les propos initiaux de Marceau Long sur l'importance du droit administratif, depuis deux siècles en France.

8 Pays de la Loire

Mille dossiers par an et de nouvelles compétences

Cour d'appel administrative : ça roule

La Cour administrative d'appel, installée à Nantes depuis le 1^{er} janvier 1989 allée Bacco, fonctionne maintenant dans un hôtel particulier, place de l'Édit de Nantes. Marceau Long, vice-président du Conseil d'État et président du Conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, procédera lundi à son inauguration.



Le président Joseph Capion dans une salle d'audience où sont traités de plus en plus de dossiers.

Joseph Capion, conseiller d'État, avait été chargé, en 1988, de faire décoller, comme président, la nouvelle Cour administrative d'appel de Nantes. Tâche novatrice (lancer une juridiction d'appel pour les cinq tribunaux administratifs de Rennes, Nantes, Caen, Rouen et Orléans) mais pas forcément aisée dans la mesure où tout était à mettre en place : magistrats, locaux et organisation.

Trois ans après, Joseph Capion ne crie pas victoire mais il reconnaît que sa juridiction — qui va de Dieppe aux Sables d'Olonne et de Brest à Bourges — a atteint son rythme de croisière. Ses effectifs ont été

multipliés par deux (16 magistrats et 25 employés de justice). Et, depuis quelques mois, elle opère dans l'ancien siège du Port de Nantes, un hôtel particulier cossu de la fin du XIX^e. Racheté par l'État en 1928, il vient de faire l'objet d'un aménagement relativement modeste (6 millions de francs). Aménagement qui sera poursuivi en fonction des besoins de la cour.

Le Président, un méridional qui semble avoir bien épousé l'âme nantaise, assure que le personnel est satisfait de ce déménagement. La justice aussi, plus à l'aise avec sa gestion informatisée des dossiers et sa banque de données. Mais on a le sentiment, bien que Joseph Capion soit réservé sur le chapitre, que si la décentralisation des cours d'appel administrati-

ves a soulagé un Conseil d'État surchargé, elle n'a pas pour autant tout réglé. Dans sa corbeille de baptême, en 1989, la Cour d'appel de Nantes a, en effet, reçu une partie du stock du Conseil d'État (848 dossiers) qu'il a fallu traiter en plus du flux normal des dossiers venus des tribunaux administratifs. Et on annonce, maintenant, le transfert de nouvelles compétences d'appel pour des recours réservés jusqu'à présent au Conseil d'État : contentieux d'urbanisme (septembre 1992), contentieux de la fonction publique (1994), contentieux de la police et des étrangers.

De 1 000 actuellement (dont la moitié de contentieux fiscaux), les affaires pourraient alors passer à 1 150 l'an prochain et à 1 700 en 1995. « Les gens sont de mieux en mieux informés, la cour administrative d'appel effarouche moins que le Conseil d'État. Faut-il se plaindre si la justice administrative s'est rapprochée du citoyen ? »

Joseph Capion voudrait en tout cas ramener de 15 à 12 mois les délais de jugement. Sans nuire à leur qualité.

Maurice GRASSIN.

Opération mécénat pour France Télécom et le Crédit Lyonnais

Quand les entreprises aident la chanson

France Télécom Pays de Loire et le Crédit Lyonnais-Bretagne se sont associés pour une opération de mécénat : le chanteur breton Maxime Piolot a reçu de ces deux sociétés 90 000 F, de quoi produire son nouvel album : « Dis-



maines très liés. J'apprends aux gens à parler comme on chante : avec son cœur ».

Son activité lui a permis de rencontrer les directeurs de sociétés qui allaient devenir ses parrains. « L'entreprise, c'est la vie, déclare le chanteur. Le show-bizz, c'est... autre chose ». D'ici à voir Piolot se tourner